

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	24	19

Date de la Convocation 06 octobre 2022

Date d’Affichage
06 octobre 2022

Objet de la délibération

No 2022-10060
Affaires générales
Création d'un conseil municipal des
enfants

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 13 octobre 2022

Le 13 octobre 2022,
le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHEMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHE, Juan GARCIA RODRIGUEZ , Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Régis NOIZET, José RIBEIRO DE ARAUJO, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Christian TIXIER, , Claudine ZUBER

Absents représentés: Yannick MATON pouvoir à Valérie JACQUINOT

Absents excusés: Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU

Absents: Bernard CREPIN, Victor DA SILVA, Céline FAGOT,

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2143-2,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal voté en date du 07 octobre 2020,

Considérant l'avis du groupe de travail " conseil municipal des enfants", précisant que L'objectif de ce conseil municipal des enfants est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec le processus démocratique (élection, vote, débat contradictoire,...) mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité, décide la création d' un conseil municipal des enfants.

Etienne DHUICQ
Maire de MONTMIRAIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20221013-2022-10060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

A large, handwritten signature in black ink is located at the bottom left of the page, overlapping the 'Réception par le préfet' text.